

Les subsides

● (1550)

Certains changements fondamentaux ont été apportés à la Chambre des communes. Les membres des comités savent quels pouvoirs ont été confiés à des comités permanents plus petits mais plus efficaces, selon moi, du moins en principe. Ils s'étonneront de l'ampleur de la tâche qui attend les députés à l'égard de ces réformes. Certains membres du comité sont allés voir à l'œuvre les comités du Royaume-Uni et ils ont parlé de comités bien particuliers. De toute évidence, il ne s'agit que d'une première étape, et la deuxième consiste à veiller, d'une façon ou d'une autre, à ce que le gouvernement puisse poursuivre son programme législatif tout en permettant aux membres des comités permanents de jouer leur rôle en ce qui concerne, notamment, l'étude du budget. Il pourrait y avoir une certaine contradiction car, d'une part, les comités permanents doivent examiner le budget, enquêter et prendre les initiatives que la Chambre leur a demandé de prendre en acceptant le troisième rapport et, d'autre part, il faut que la Chambre puisse faire progresser son programme législatif.

Je ne pense pas qu'un seul député ait parlé de ce qui s'est passé quand le comité spécial a étudié, dans son sixième rapport, l'une des tâches fondamentales du Parlement, l'examen des lois. Notre comité a proposé à la Chambre deux changements fondamentaux qui permettront aux simples députés de s'acquitter de la lourde tâche qui incombera au Parlement à la suite de ces réformes. Le comité spécial a proposé l'établissement de comités législatifs qui fonctionneront ainsi: dès qu'un projet de loi aura subi la deuxième lecture et qu'il aura été renvoyé au comité, le comité de sélection établira un comité représentatif formé de députés de tous les partis, dont la taille et la composition reflétera l'importance numérique de chaque parti à la Chambre, ce qui pourra varier d'une législature à l'autre. Ce comité sera investi des mêmes pouvoirs que les comités permanents actuels pendant le temps nécessaire, pour étudier les lois après quoi il sera dissous.

M. McGrath: Cela pourra changer.

M. Baker (Nepean-Carleton): Mon ami, le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath), m'a rappelé que cela permettrait de poursuivre l'étude des projets de lois pendant que les comités permanents s'occuperaient des prévisions de dépenses et de ce qui s'ensuit. Cela permettrait en plus d'emprunter aux comités permanents des députés qui s'y intéressent et qui s'y connaissent pour les employer aux comités législatifs. Je pense que cela éviterait les rivalités qui peuvent parfois surgir entre les comités permanents qui s'occupent des prévisions de dépenses et ceux qui s'occupent des projets de loi. Cela permettrait de libérer les meilleures compétences de la Chambre, d'un projet de loi à l'autre, pour qu'elles s'occupent des principes exposés dans tel ou tel projet en particulier. Ensuite, ces comités seraient dissous, et à l'arrivée d'un projet de loi, un autre comité serait constitué pour s'en occuper.

Telle a été l'opinion unanime du comité, qui a été présidé fort intelligemment par le député de Pontiac-Gatineau-Labelle

(M. Lefebvre). Son rapport est à la disposition de qui voudra le lire, et nous espérons qu'il sera adopté.

L'autre point de ce rapport dont la presse n'a absolument pas tenu compte à l'époque, c'est la création d'un système de ce qu'on appellerait des présidents neutres. On pourrait constituer une liste de présidents, sur la recommandation du Président de la Chambre, parmi lesquels on choisirait en temps voulu les présidents de ces comités législatifs. Le comité a estimé que les partis seraient représentés sur cette liste à peu près en proportion de leur représentation à la Chambre. Il y en aurait de l'opposition, laquelle s'intéresse à peu près autant que le côté gouvernemental aux projets de loi, mais d'un point de vue peut-être différent. Le Président de la Chambre serait chargé de choisir sur cette liste, et sans doute après consultation si telle était la solution choisie, le président d'un comité législatif chargé de s'occuper de tel ou tel projet de loi. C'est cette personne qui présiderait, et le comité aurait tous les pouvoirs d'un comité de la Chambre.

Ce que nous espérons, c'est non seulement d'inciter ces présidents de comité à observer une certaine impartialité vis-à-vis des projets de loi, mais aussi de former parmi les députés de la Chambre, des hommes et des femmes que nous pourrions considérer comme en voie de se préparer à exercer avec le temps votre charge, monsieur le Président, celle de M^{me} le Président et celle du député de Lachine (M. Blaker). Cela répond à l'espoir du comité qui voudrait que ceux qui aspirent à la présidence le fassent pour le poste lui-même et acceptent ces fonctions compte tenu de cet objectif qui serait de devenir le premier d'entre nous. Nous croyons que non seulement les députés étudieraient plus consciencieusement les projets de loi parce qu'un comité de sélection désignerait les députés qui feraient partie de chaque comité, mais ces comités auraient un président neutre de sorte qu'on pourrait ainsi faciliter le travail législatif du gouvernement. Nous renforcerions en même temps la présidence.

Je demande à tous mes collègues de la Chambre des communes d'examiner ce sixième rapport, notamment la dernière partie portant sur la neutralité des présidents qui n'a jamais été envisagée. Je demande également aux journalistes d'examiner cette question qu'ils n'ont jamais soulevée.

Je suis toujours étonné, monsieur le Président, quand je constate la capacité de notre Chambre partielle d'accomplir de temps à autre certaines choses et d'agir de façon valable. Les Canadiens ne le croient pas. Ils voient la période des questions et pensent qu'il ne se passe rien d'autre. Ils ne suivent jamais les débats qui se poursuivent à la Chambre. Ils ne voient jamais un comité à l'œuvre. Ils ont eu une seule occasion de le faire durant les audiences du comité de la constitution au cours de la présente législature mais, d'ordinaire, ils ne voient rien de cela. Quand on leur dit qu'il y a des comités permanents et que les députés travaillent jour et nuit, jour après jour, au sein de comités permanents, ils ne le croient pas parce qu'ils ne les ont pas vus siéger à la télévision. J'espère qu'un jour, sans abandonner le système des comités, on réussira à téléviser leurs séances. J'espère qu'il en sera ainsi.